

Melun

Session : Septembre 2018

Année d'étude : Troisième année de licence économie-gestion mention administration économique et sociale

Discipline : *Comptabilité des sociétés*

(Unité d'Enseignements Fondamentaux 1)

Titulaire(s) du cours : Mme Astrid MASSET

Document(s) autorisé(s) : *Calculatrice autorisée - Plan comptable*

4 exercices

EXERCICE 1 : SA COS 131

La SA COS 131 spécialisée dans la communication sur internet à un capital de 250 000 euros (2500 actions à 100 euros). Elle vous communique ses statuts (annexe 1) et son projet de répartition des bénéfices (annexe 2).

QUESTIONS

- 1) **POURQUOI LA RESERVE LEGALE NE FAIT-ELLE L'OBJET D'AUCUNE DOTATION ?**
- 2) **QUEL EST LE MONTANT DU BENEFICE DISTRIBUABLE ?**
- 3) **COMMENT A ETE CALCULE L'INTERET STATUTAIRE ?**
- 4) **QUEL SERA LE DIVIDENDE PERÇU PAR UN ACTIONNAIRE POSSEDANT 10 ACTIONS ?**
- 5) **QUEL EST LE MONTANT DU RAN CREDITEUR EN N ?**

ANNEXE 1 : Les statuts comportent les dispositions suivantes :

- sur les bénéfices, il sera prélevé la somme nécessaire pour la dotation à la réserve légale jusqu'au maximum légal
- il est ensuite prélevé 20% du bénéfice net comptable de l'exercice afin de doter la réserve statutaire
- il est servi, au taux de 5% l'an, un intérêt statutaire
- l'assemblée générale des actionnaires peut décider de doter une réserve facultative
- le reliquat éventuel est versé aux actionnaires à titre de superdividende. Le superdividende est arrondi à l'euro inférieur.

ANNEXE 2 : Projet de répartition des bénéfices de l'exercice N :

1	ELEMENTS	PROPOSITION
2	BENEFICE NET COMPTABLE N	58 870
3	RAN DEBITEUR N-1	Aucun
4	RESERVE LEGALE	0
5	RESERVE STATUTAIRE	11 774
6	RAN CREDITEUR N-	230
7	BENEFICE DISTRIBUABLE	A déterminer
8	INTERET STATUTAIRE	12 500
9	RESERVE FACULTATIVE	Aucune
10	SUPERDIVIDENDE	32 500
11	RAN A NOUVEAU CREDITEUR N	A déterminer

EXERCICE 2 : SAS COS 132

La SA COS 132 est proche de la dissolution. Elle a pris contact avec un groupe étranger qui accepterait de participer à une augmentation de capital (les actions nouvelles étant émises à leur valeur nominale) à la condition que la situation financière soit assainie, c'est-à-dire que toutes les pertes soient éliminées du bilan.

1. Comment s'appelle cette procédure
2. Quelles modalités financières proposez-vous ?
3. Déterminez le nouveau montant de la valeur nominale ?

CAPITAL (500 actions à 100)	50 000
PRIME D'APPORT	5000
ECART DE REEVALUATION	1500
RESERVE LEGALE	7000
RESERVE CONTRACTUELLES	3000
AUTRES RESERVES	1000
REPORT A NOUVEAU	250
RESULTAT DE L'EXERCICE	-12000

EXERCICE 3 : SA BIO ALLIANCE

BioAlliance Pharma lance une augmentation de capital de 8 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription pour accélérer le développement des deux principaux médicaments orphelins (Livatag et Validive). Le prix de souscription a été fixé à 3,50 euros. Les deux actionnaires de référence se sont engagés à acquérir pour 5 millions d'euros d'actions, soit 63% de l'émission. La parité de l'opération est d'une action nouvelle pour 8 actions existantes. La souscription sera ouverte du 2 juillet au 12 juillet 2013.

Cette augmentation de capital permettra à BioAlliance Pharma d'accélérer le déroulement de la phase II de Validive, développé pour la prévention de la mucite orale sévère induite par les chimio et radiothérapies dans les cancers ORL. Ce financement permettra d'augmenter le nombre de centres investigateurs en Europe et surtout aux Etats-Unis et ainsi de finaliser le recrutement des patients dès début 2014. Les résultats préliminaires devraient alors être disponibles au cours de cette même année et représenteront une étape significative de valorisation de ce programme et de l'entreprise.

Les fruits de l'opération permettront également au groupe de soutenir l'extension de la phase III de Livatag (traitement du cancer primitif du foie) suite aux premières conclusions satisfaisantes du DSMB (comité d'experts européens indépendants en charge de revoir les données de tolérance de l'étude). L'essai devrait être élargi au niveau européen et rapidement ensuite au plan américain, ce qui permettra d'optimiser la durée de cette étude, réalisée dans une indication orpheline.

1. Citer 2 avantages et 2 inconvénients de l'augmentation de capital en numéraire
2. Citer 4 raisons qui justifient l'augmentation de capital chez bio alliance
3. Que signifie la parité ? expliquez

EXERCICE 4 : SA L3AES 2

BILAN SA L3AES 2 31/12/2017

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE	VALEURS NETTES	CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations corporelles (1)	20 000	Capital (2)	12 000
Immobilisations incorporelles (3)	120	Autres réserves	350
ACTIF CIRCULANT			
Stock de marchandises	20 000	DETTES	
Créances clients	880	DETTES FINANCIERES	20 650
Disponibilités	7000	DETTES FOURNISSEURS	15 000
TOTAL	48 000	TOTAL	48000

- 1) AMORTISSEMENTS 1750
- 2) VALEUR NOMINALE 100
- 3) FRAIS D'ETABLISSEMENT
- 4) MOBILISATION NON COMPTABILISEE 6970

PARTIE I

- 1) EVALUER LA **SA L3AES 2**
- 2) LA **SA L3AES 2** DECIDE D'AUGMENTER SON CAPITAL DE 8000 EUROS. QUEL TYPE D'AUGMENTATION LUI CONSEILLEZ-VOUS ?
- 3) DETERMINEZ LE DROIT DE SOUSCRIPTION, SACHANT QUE LE PRIX D'EMISSION EST DE 150.

PARTIE II

- 4) LES DIRIGEANTS DE LA HOLDING RED SOUHAITENT RACHETER LA **SA L3AES 2**. ILS ENVISAGENT UN FINANCEMENT PAR ENDETTEMENT. QU'EN PENSEZ-VOUS?
- 5) APRES NEGOCIATION LA HOLDING RED ACHETE LA **SA L3AES 2**. LE PRIX D'ACHAT EST EGAL A LA VALEUR MATHEMATIQUE INTRINSEQUE MAJOREE DE 10 EUROS.
QUEL EST LE MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ?